



## **Libération, arrestation, notation, discrimination : le DFSPIP de la Somme en perte**

Au SPIP de la Somme, rien ne va plus. Le dialogue social n'est plus. ( cf <http://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2018/04/Tract-CT.pdf> )

Mais le constat ne s'arrête pas là, hélas...

La CGT SPIP Somme constatait il y a quelques semaines que le SPIP était dorénavant abonné au journal « Libération » version papier ; celui-ci étant déposé dans la boîte aux lettres du service avec mention que l'abonné est bien le SPIP de la Somme. Au-delà de cette bonne surprise, la CGT, organisation majoritaire au CT local n'a pas été destinataire de cette info, que ce soit dans le cadre de la présentation du budget annuel ou lors de la validation de la répartition des AMCT. (manque de communication encore une fois nous sommes nous dit)

La CGT SPIP Somme a donc cherché, légitimement où ce journal était disponible, pour que les agents puissent le consulter. Phénomène étrange, le journal arrive bien au SPIP, puis est directement amené dans le bureau du DFSPIP et ne réapparaît jamais. Pas de trace dans tout le service (salle de pause, accueil...etc) Mystère mystère...un journal payé sur le budget du SPIP mais dont personne ne connaissait l'existence et dont personne ne peut apparemment en avoir lecture après monsieur le DFSPIP...sans doute s'agit-il d'un abonnement de fonction au même titre que le véhicule de direction...ce véhicule, confisqué, qui manque cruellement aux agents afin de faire des VAD, permanences extérieures...

Plus étrange encore, (oui c'est possible), alors que la DAP ne cesse de publier des notes selon lesquelles les arrestations de personnes suivies aux abords des SPIP ne peuvent être tolérées, au SPIP de la Somme, cette limite est aujourd'hui franchie. Un collègue recevait une personne qui avait quitté son foyer d'hébergement sans laisser d'adresse. Le magistrat mandant avait été avisé que le collègue avait joint cette personne et la recevait au SPIP. Il semble que le magistrat et/ou le parquet aient sollicité monsieur le DFSPIP pour que la police vienne arrêter cette personne à l'issue de son rendez-vous avec son conseiller. Sauf que...le collègue non avisé, a laissé partir cette personne à l'issue de l'entretien. C'est alors que tel un justicier, le DFSPIP découvrant que la personne avait quitté les locaux du SPIP, s'est lancé à sa poursuite, et l'a retenu sur la voie publique le temps que la police arrive...déconcertant...

Vous êtes choqués, ne lisez pas la suite...la période des notations s'achève. Là encore, le DFSPIP ne cesse de nous surprendre. Non seulement des informations confidentielles sur d'autres agents ou sur leur état de santé sont communiquées (ici on apprend qu'untel a demandé une mutation pour cas social, que tel autre a raté un concours ou examen professionnel, qu'un agent demanderait une dispo, qu'un agent serait enceinte...etc), des éléments, monsieur le DFSPIP, qui relèvent de la confidentialité et n'ont pas à être exposés.

Cet entretien de notation, qui doit être bienveillant et consister en un moment privilégié d'échanges entre le directeur et l'agent...sauf que, monsieur le DFSPIP semble devoir confondre les compétences et qualités attendues chez un agent, et leur engagement syndical. C'est ainsi que les notations s'appuient sur des faits extérieurs aux pratiques professionnelles de ces agents et visent explicitement leur engagement syndical. La discrimination syndicale s'étend donc aux autres discriminations déjà dénoncées.

Pire, pour l'un d'entre eux, après avoir procédé à une notation subjective, cet entretien s'est conclu par une information qu'une procédure disciplinaire était sollicitée suite à une demande d'explication (par ailleurs infondée et alors que l'agent n'avait pas été avisé avant de la nature de cet entretien disciplinaire). L'entretien annuel de notation est donc bien un moment d'échange privilégié et bienveillant...

Monsieur le DFSPiP, vous considérez que les représentants syndicaux créent un climat délétère au sein du service. Comprenez que c'est tout le contraire. Grâce au sens du service public des agents, leur investissement sans limite et grâce à l'activité des différents représentants syndicaux, une ambiance collective de travail et une solidarité à toute épreuve sont préservées, et ce malgré vos tentatives pour y mettre fin.

Comptez, monsieur le DFSPiP, sur la CGT SPIP Somme, pour continuer de protéger l'intérêt collectif du service, et permettre de conserver l'image d'un service public de proximité et de qualité.

Vous n'êtes pas tout puissant et nous ne cesserons de vous le rappeler. Les règles déontologiques s'imposent à tous.

A Rivery, le 17 avril 2018  
La CGT SPIP Somme